

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du vendredi 23 août 2013

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le vendredi 23 août 2013, à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Michel BOIVIN, maire.

Étaient présents : Christian GOUX, Gérard LAVILLE, Jean-Claude LECONTE, Jean LETELLIER, Christian MONTCUIT, Raymond ROBIN, Charly SAUSSAYE.

Absents excusés : Jean de MOREL, Nelly GERVAISE, Christiane LECHANOINE (procuration Michel BOIVIN), Denis LETAN (procuration Gérard LAVILLE), Thierry MOURLON.

I. Élection du secrétaire

Charly SAUSSAYE a été élu secrétaire.

II. Procès-verbal de la séance du mardi 23 juillet 2013

Il est approuvé à l'unanimité.

III. Visite de madame la Préfète de la Manche

Le maire donne lecture au conseil municipal de la lettre d'invitation et du programme adressés à madame la Préfète pour sa visite de la commune.

IV. Nouvelle relance de la demande de rétrocession d'une partie du domaine public maritime au lieu-dit les Landelles

Le maire donne lecture de la lettre qu'il a adressée à madame la sous-préfète, suite à l'incendie survenu sur le domaine public maritime au lieu-dit les Landelles.

« Madame la sous-préfète,

Suite à l'incendie survenu dans la nuit de samedi à dimanche sur le DPM, au lieu-dit les Landelles, j'attire à nouveau l'attention de l'État sur la demande de rétrocession de cette partie du DPM au profit de la commune.

Cette demande, très ancienne, est toujours à l'étude dans les services compétents.

J'ajoute que j'ai ordonné le broyage de la végétation restante.

Dans l'attente d'une réponse favorable à notre demande de rétrocession, je vous prie d'agréer, madame la sous-préfète, l'expression de ma très haute considération. signé Michel BOIVIN ».

Il fait part ensuite de la réponse de madame la sous-préfète :

« Monsieur le maire,

J'ai bien reçu votre courrier en date du 29 juillet courant relatif à la demande de rétrocession d'une partie du domaine public maritime au lieu-dit les Landelles au profit de la commune.

Afin de faire un point sur ce dossier que vous m'indiquez être déjà ancien, je saisis ce jour le directeur des territoires et de la mer. Je ne manquerai pas de vous informer de sa réponse dans les meilleurs délais et vous prie d'agréer, monsieur le maire, l'expression de mes salutations distinguées. Signé Florence GHILBERT-BEZARD».

V. Nouvelle mairie : résultat de la consultation pour travaux complémentaires de couverture

Christian GOUX indique que les travaux de transformation du bâtiment de l'ancienne école ont conduit à compléter le diagnostic de l'ouvrage et à prescrire le remplacement complet de sa couverture en ardoise. Il précise que la consultation a eu lieu en juillet et que seule l'entreprise ALEXANDRE de Saint-Denis-le-Gast a fait une offre pour un montant de 15 000.44€ HT, soit 17 940.53€ TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- accepte le devis de l'entreprise ALEXANDRE pour les travaux de remplacement de la couverture du bâtiment sud ;
- charge le maire de signer l'acte d'engagement ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

VI. Révision du prix de location des terrains communaux des Landelles

Le maire rappelle au conseil municipal que la révision du prix de location des terrains des Landelles doit avoir lieu cette année et qu'elle est indexée sur l'évolution de l'indice du coût de la construction.

L'indice de base est celui du 1^{er} trimestre 2010 : moyenne 1 503.75, le dernier indice publié est celui du 1^{er} trimestre 2013 : moyenne 1 649.75.

L'augmentation est de 9.70%, ce qui porte le prix de location des terrains communaux des Landelles de 0.42€ à 0.46€ le m².

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide de porter le prix de location des terrains des Landelles de 0.42€ à 0.46€ le m² à compter du 1^{er} octobre 2013 ;
- charge le maire de l'exécution de la présente décision.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du vendredi 23 août 2013

VII. Révision des tarifs de la cantine et à la garderie péri-scolaire

1. Cantine

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, fixe comme suit les prix des repas à la cantine pour l'année 2013/2014 :

- cantine scolaire : repas enfant : 3.10€ (au lieu de 3€)
- journées rencontre : le mardi : 4€ (au lieu de 3.85€)
le mercredi : 5.20€ (au lieu de 5€)

2. Tarifs garderie péri-scolaire année 2013/2014

Le conseil municipal décide de maintenir les tarifs actuels, en vigueur depuis le 1^{er} septembre 2010, soit :

- le matin : forfait de 1.80€
- le soir : forfait de 2.80€ (goûter compris)
forfait de 2.00€ sans le goûter (soutien scolaire)

VIII. Transfert de la compétence scolaire à la communauté de communes de Saint-Malo-de-la-Lande

Le maire rappelle que la communauté de communes souhaite prendre en charge la compétence scolaire. Il demande au conseil municipal d'accepter cette proposition.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

décide de transférer à la communauté de communes la compétence facultative suivante :

- acquisition et maintenance du mobilier scolaire, des jeux et jouets mobiles, du matériel informatique, du matériel bureautique et du matériel audiovisuel ;
- acquisition des fournitures scolaires ;
- dépenses pour fêtes et animations en faveur des élèves hors classes transplantées.

IX. Approbation des profils de vulnérabilité des eaux de baignade des plages de Gonneville et de Blainville sud

La Directive européenne 2006/7/CE relative à la qualité des eaux de baignade et le décret n°2008-990 du 18 septembre 2008 pris pour sa transposition, ont modifié les modalités de surveillance, de classement et de gestion de la qualité des eaux de baignade. En matière de gestion figurent l'obligation de l'élaboration « de profils de baignade » et la fourniture d'une information adaptée au public.

L'établissement des profils de vulnérabilité des zones de baignade doit permettre :

- d'identifier et hiérarchiser les sources de pollution susceptibles d'avoir un impact sur la qualité des eaux de baignade et donc d'affecter la santé des baigneurs, afin de,
- définir les actions visant à supprimer ces sources de pollution ainsi que, les mesures de gestion à mettre en œuvre pour assurer la protection sanitaire de la population pour,
- prévenir les risques sanitaires et améliorer la qualité des eaux de baignade qui devront atteindre une qualité au moins suffisante en 2015

La commune de Blainville-sur-mer est concernée par deux zones de baignade, (plage sud face au CD 244 et plage de Gonneville) faisant actuellement l'objet d'une surveillance sanitaire.

Le Département, actuellement maître d'ouvrage de cette surveillance sanitaire, s'est également porté maître d'ouvrage de cette action, avec l'appui technique du service santé-environnement de la délégation territoriale de la Manche de l'agence régionale de santé de Basse-Normandie (ARS DT50), l'appui financier de l'agence de l'eau Seine-Normandie et la contribution d'IFREMER. Pour le linéaire côtier compris entre Lingreville et Sainte-Marie-du-Mont, un ingénieur d'études, Loïc NOGUES, a été recruté en vue d'assurer, suivant une démarche globale, l'élaboration de ces profils de vulnérabilité - Les investigations réalisées dans ce cadre apporteront des éléments qui contribueront à la réalisation ultérieure des études des zones de pêche de loisirs et conchylicoles -

Les projets de profils établis pour chacune des plages ont été transmis en mairie en juin 2013 et ont fait l'objet d'une présentation par M. NOGUES, lors d'une réunion de restitution le 21 juin 2013 à Gouville-sur-mer, pour l'ensemble des plages du secteur de Bretteville-sur-Ay à Lingreville.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- approuve les profils de vulnérabilité des eaux de baignade des plages de Gonneville et Blainville sud tel qu'ils lui ont été présenté ;
- autorise le maire à porter cette décision à la connaissance de l'ARS DT50 conformément à la réglementation en vigueur.

X. Questions diverses

1. Accidents

Le maire donne lecture au conseil municipal de la lettre adressée à monsieur le président du conseil général suite aux trois accidents survenus au carrefour des RD 244 et 651.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du vendredi 23 août 2013

« Monsieur le Président,

Je reviens vers vous suite à trois accidents survenus en quatre jours sur la RD 651, à hauteur de l'intersection avec la RD 244. L'un deux s'est avéré extrêmement grave.

J'attire à nouveau votre attention sur la question de la vitesse autorisée, soit 90 km/h. Cette vitesse est trop élevée sur le tronçon blainvillais allant du village des Landelles au camping de la Melette. J'ajoute, une nouvelle fois, d'une part, que l'accès à ce dernier n'est toujours pas doté d'un passage protégé pour piétons et, d'autre part, que le passage pour piétons des Landelles n'est toujours pas protégé en amont par des panneaux limitant la vitesse à 70 km/h.

Je me permets de suggérer à vos services de reconsidérer la fonction de cet axe initialement conçu comme une antenne de liaison rapide en direction de Coutainville. Il est devenu, depuis de nombreuses années, une voie de desserte de la plage sud, principal pôle de trafic ostréicole du département, du principal village de vacances du département et de l'un des principaux terrains de camping. Il est très fréquenté par les piétons et les cyclistes. L'un d'eux a été renversé le 17 août dernier à proximité du camping.

Je vous prie donc, monsieur le Président, de bien vouloir excuser cette relance au lendemain de moments particulièrement pénibles, au cours desquels les pompiers d'Agon-Coutainville ont fait preuve d'un remarquable savoir-faire.

Je compte beaucoup sur vous pour qu'elle débouche sur une autre réponse que celle du maintien en l'état d'une « route de dégagement rapide ».

Avec mes sentiments les meilleurs, signé Michel BOIVIN ».

2. Circulation des véhicules rue des quarantaines sud

Le maire informe le conseil municipal d'une demande de pose de panneaux de limitation de vitesse à 30km/h aux entrées de la rue des quarantaines sud, de la part d'usagers. Il demande au conseil municipal de bien vouloir répondre favorablement à cette demande et charger Gérard LAVILLE, maire-adjoint aux travaux, de l'exécution de cette mesure.

Il donne lecture au conseil municipal de la réponse qu'il adresse à monsieur Serge COURVOISIER :

« Monsieur,

J'ai bien reçu votre courrier attirant toute mon attention sur les dangers encourus par les usagers de la rue des quarantaines, suite à l'accident ayant entraîné l'hospitalisation de votre enfant, auquel je souhaite un prompt et complet rétablissement.

J'ai passé plusieurs heures quelques jours après cet accident à regarder la circulation rue des quarantaines sud et à discuter avec des riverains.

Comme sur plusieurs autres routes de la commune, le principal danger vient de la mauvaise visibilité de plusieurs sorties de propriété.

Je retiens votre suggestion de la pose de panneaux limitant la vitesse à 30 km/h. Je la transmets aux services de la direction départementale des territoires et de la mer, pour avis technique, notamment sur leurs emplacements.

Mais, vous le savez bien, les panneaux, hélas, ne sont pas la solution miracle. Comme toujours en pareille configuration de lieux, il faut que tous les acteurs fassent preuve de la plus grande prudence.

Cette rue des quarantaines, pleine de charme avec ses vieux murs et son profil sinueux, peut s'avérer extrêmement dangereuse en cas de faute de conduite, de la part des automobilistes comme des piétons, des cyclistes et des motocyclistes.

Je me tiens à votre entière disposition pour un entretien et des compléments d'information.

Dans l'attente de l'avis des services de l'Etat et de la pose des panneaux, je vous prie d'agréer, monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs. Signé Michel BOIVIN ».

3. Parcelles mobilhomes : changements de locataires

Le maire informe le conseil municipal des changements de locataires suivants :

- parcelle 5E : M. et Mme Claude OTTENIN ont vendu leur mobilhome à M. et Mme Christian HOUSSIN, domiciliés à Verson (14) ;
- parcelle 37F : Mme Jeanine LORGEUX a vendu son mobilhome à M. et Mme Michel BEAUSIRE, domiciliés à Guilberville (50)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

accepte les changements de locataires susvisés et charge le maire de l'accomplissement des formalités habituelles.

4. Informations diverses

Le maire donne lecture :

- de la lettre adressée à monsieur Jean-François LE GRAND, président du conseil général, en remerciement de l'aide de 30 000 € accordée à la commune pour le financement des travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif du secteur de la Boivinerie ;
- de la lettre envoyée à madame Joëlle JEAN, locataire d'un terrain communal de la plage de Gonnevillle, suite à des dépôts sauvages de déchets non ménagers à la plage de Gonnevillle ;
- des remerciements de madame Béatrice BROKKEN pour la location du local communal place de la Marine ;
- du courrier reçu du conseil général concernant le suivi de la qualité des eaux de baignade ;
- de la copie du courrier adressée par monsieur Olivier SCHRAMECK, président du conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) à notre député monsieur Stéphane TRAVERTE, au sujet des difficultés de réception de la TNT dans notre département.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.